

Décision du Président

N°071-2025

Objet : Convention d'exposition des œuvres de Caroline Solievna au musée de La Minoterie

Exposé

Par délibération du 16 juillet 2020, le conseil communautaire a confié par délégation au Président le soin de « *de signer et engager des conventions de partenariats concourant à l'exercice des compétences intercommunales, dès lors que celles-ci n'intègrent pas d'engagements financiers* ».

Dans le cadre de l'accueil du festival XYLOFIL au musée de La Minoterie du 5 au 8 juillet 2025, l'artiste Caroline Solievna a exposé ses œuvres au musée, sur les quatre étages.

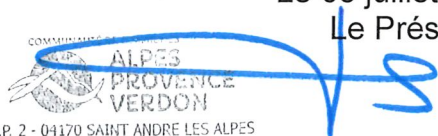
L'artiste sollicite aujourd'hui la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon pour maintenir ses œuvres exposées jusqu'au 31 août 2025 dans les mêmes conditions, en dégageant la CCAPV de toute responsabilité en cas de vol ou dégradation.

Décision

Compte tenu de ce qui précède, le Président décide :

- **D'AUTORISER** l'exposition à titre gracieux de l'artiste Caroline Solievna au musée de La Minoterie du 08/07/25 au 31/08/25,
- **DE SIGNER** une convention contractualisant cet accord.

Fait à Saint-André-les-Alpes,
Le 08 juillet 2025
Le Président,



B.P. 2 - 04170 SAINT ANDRÉ LES ALPES

Maurice LAUGIER.